

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 23 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Février 1880.

Chronique générale.

On nous assure que l'un des ministres a fait cette singulière déclaration à différents membres du Parlement :

« Nous ne voulons pas que l'on nous réclame sans cesse l'amnistie comme un moyen d'opposition. Le gouvernement prendra lui-même l'initiative de cette mesure de clémence quand il le jugera opportun. »

Est-il vrai que M. de Freycinet ait reçu, il y a quelques jours à peine, une note diplomatique d'un cabinet étranger, voisin de la France, dans laquelle on envisage avec inquiétude les excitations quotidiennes de certains journaux radicaux de Paris? Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, cette note a été communiquée au dernier conseil des ministres.

M. Cazot, dit-on, est très-affecté de l'insuccès qu'il a remporté devant la commission de la magistrature. Il a fait part de ses doléances à divers de ses collègues qui l'ont fort encouragé à se montrer au-dessus de ces petites difficultés inhérentes à tous ceux qui sont en possession d'un portefeuille ministériel.

L'INCIDENT SEIGNOBOS.

Lundi, à la Chambre, on a commenté beaucoup dans les couloirs l'incident qui a marqué la fin de la séance de samedi et qui a eu une suite au début de la séance d'avant-hier.

M. Seignobos monte à la tribune. Un profond silence s'établit.

Il explique que par un malheureux hasard il n'a pas assisté à la dernière séance. Il était occupé à rédiger une lettre en réponse à un article du *Moniteur universel*. C'est par la lecture de ce journal qu'il a été averti de l'accusation formulée contre lui.

L'article se compose de lambeaux d'une lettre dénaturée et altérée. Le destinataire de cette lettre déclare que le texte en a été falsifié.

M. le conseiller Dautherville est un parent de l'orateur, auquel M. Seignobos voulait donner de ses nouvelles par la communication de la lettre en question.

L'orateur n'a pas demandé la révocation de M. Clappier et n'a fait contre lui aucune démarche.

Quant à la dépêche, elle est due simplement à un mouvement de vivacité regrettable, mais elle n'a pas été inspirée par un sentiment de vengeance personnelle.

M. Clappier avait, dans son réquisitoire, attaqué le parti républicain.

Si M. Seignobos l'a dénoncé, c'est pour des motifs exclusivement politiques. Sa démarche n'a pas été inutile au pays et à la République.

Il ne saurait rougir de cet acte qui ne peut ternir une vie sans tache.

Il est accueilli par des murmures lorsqu'il dit que sa conscience ne lui reproche rien.

La Chambre a témoigné par son attitude qu'elle était peu satisfaite des misérables excuses du député de l'Ardèche. A sa descente de la tribune, celui-ci n'a pas recueilli une seule poignée de main, et il est allé s'asseoir solitaire à son banc.

Il prend une plume et du papier, et l'on croit qu'il va donner sa démission.

M. Gambetta déclare que l'incident est clos.

On disait dans les couloirs que M. Seignobos voulait convoquer un jury d'honneur.

M. Lepère vient d'adresser une nouvelle circulaire aux préfets. Il leur recommande de le renseigner strictement et avec la plus

grande indépendance sur toutes les questions relatives au personnel.

Les mesures les plus minutieuses ont été prises à Brest par le gouvernement pour que les amnésiés attendus de jour en jour ne manquent de rien en débarquant et pour que, d'autre part, il ne se produise aucun incident fâcheux. Parmi les amnésiés figurent quelques condamnés dont la déportation a été comuée en bannissement. Après quelques jours de repos, ces derniers seront dirigés vers la frontière qu'ils auront choisie. Des mesures sont prises à cet effet.

RACHAT DE LA LIGNE D'ORLÉANS.

La convention de l'Etat avec la Compagnie d'Orléans, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, a été déposée jeudi à la Chambre et a été distribuée, n'est pas celle qui avait été primitivement conclue avec cette Compagnie.

Avant son départ du ministère des travaux publics, M. de Freycinet avait entamé de nouvelles négociations qui ont été poursuivies et menées à bonne fin par son successeur M. Varroy.

Voici, d'après ces renseignements, quelle est l'économie générale de cette convention :

La Compagnie d'Orléans cède à l'Etat toute la partie de son réseau qui est placée à l'ouest de la ligne de Paris à Tours et Bordeaux, comme la ligne de Tours à Nantes et les lignes intermédiaires jusqu'à la mer.

L'Etat prendrait en outre la ligne avec la gare de Sceaux-Orsay, de façon à avoir sa tête de ligne à Paris.

La Compagnie recevrait, pendant toute la durée de la concession une annuité de dix-sept millions trois cent mille francs.

La Compagnie d'Orléans exploiterait, à titre de Compagnie fermière, toutes les lignes que l'Etat vient de construire ou va construire dans la portion de son réseau qui est laissée à cette Compagnie.

Cette exploitation serait faite dans les con-

ditions où la Compagnie de l'Est exploite la ligne de Sedan à Léroutville.

L'Etat serait maître des tarifs pour cette exploitation, qui prendrait fin à sa volonté, à condition qu'il prévint la Compagnie un an à l'avance.

Les rapports entre les trois réseaux de l'Orléans, de l'Etat et du réseau affermé à l'Orléans, seront réglés conformément au principe de la plus courte distance.

Le *Temps* dit que pendant que le ministre des travaux publics négociait avec la Compagnie d'Orléans, les grandes Compagnies de chemins de fer prenaient ensemble et spontanément, à la suite de nombreuses délibérations, un certain nombre de mesures profitables au public.

Elles ont décidé qu'elles établiraient ensemble un tarif commun absolument uniforme pour toute la France et applicable à la même marchandise dans tous les réseaux.

Le barème des distances serait calculé en commun, et l'exploitation serait celle qu'il y aurait si la France n'avait qu'une seule grande Compagnie.

Les grandes Compagnies se sont enfin mises d'accord sur une réforme de la plus haute importance : elles ont établi un tarif uniforme et pour ainsi dire postal à la petite vitesse pour les colis au-dessous de quarante kilogrammes.

La France étant divisée, par exemple, en trois ou quatre zones, tout paquet de 40 kilogrammes et au-dessous parcourant la première zone paierait un prix, soit 4 fr.; son trajet dans la seconde zone lui coûterait un autre prix supplémentaire, et ainsi de suite.

Ces deux mesures permettraient à tous les expéditeurs de calculer exactement et d'avance le prix de tous transports.

Ce que la catastrophe de Clichy-côule à la Compagnie de l'Ouest.

L'usage et les précédents sont d'accord pour allouer, dans les cas semblables, une indemnité proportionnée non-seulement à la gravité des cas, mais encore à la situa-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

Des miasmes délétères s'échappaient à flots de cette étroite ouverture, par laquelle on apercevait dans toute son horreur une salle d'hôpital pendant l'invasion.

Le nombre de lits avait été bientôt insuffisant ; malgré les réquisitions nombreuses chez les habitants, il avait fallu les doubler, donner ici une pailasse, là un matelas, là encore une simple couverture repliée sur une poignée de paille. Et cependant chaque jour des jeunes gens épuisés de fatigue, à demi-morts de froid et de faim, victimes de la maladie, des privations ou de la mitraille, arrivaient en foule à l'ambulance.

D'autres sortaient et laissaient des vides, quelques-uns pour gagner l'exil et rester prisonniers, un plus grand nombre encore portés sans faste, sans adieux, sans parents, à la fosse toujours béante ou pas une initiale ne désignerait à la mère désolée la dernière demeure de son brave et malheureux fils.

Au milieu de la salle, un poêle de fonte sur

lequel chauffaient sans cesse de grandes cruches de tisane, entretenait une assez vive chaleur dans cette atmosphère viciée.

La malpropreté d'un grand nombre de blessés et de malades entassés pêle-mêle, l'intensité de la fièvre, et surtout cette odeur âcre, repoussante, observée dans la variole qui causait alors d'affreux ravages, toutes ces laideurs d'un hospice encombré, étaient bien faites pour impressionner péniblement les nerfs d'une personne habituée à toutes les douceurs de la vie et déjà si fortement ébranlée par les incidents des derniers jours.

Néanmoins, quelque chose soutenait Alice en présence de ce triste spectacle : Paul était là tout près !... Son frère chéri, malade, seul, étouffé dans cet antre, l'attendait à quelques pas !...

D'un œil avide, mais plein d'angoisses, Mlle de Rochebrune parcourut les numéros des lits de cette salle.

Le « numéro 23 » sommeillait sur le côté ; un cauchemar affreux soulevait sa poitrine oppressée, et lui arrachait des cris déchirants.

Sans penser même au danger de la contagion, Alice se précipita vers le fiévreux, en lui tendant les bras :

— Paul !... mon frère !...

La vue de cette belle jeune fille, ce cri du cœur, cri de douleur, d'espérance et de pitié, réveilla le malade de sa torpeur.

Il tourna lentement vers Alice un visage affreusement gonflé, où se voyaient à peine deux yeux sans regards.

Le malheureux avait les traits tellement défaits, la bouche à tel point tuméfiée sous les pustules dégoûtantes de la variole, qu'on l'entendit à peine balbutier quelques mots inintelligibles, puis il re tomba sur le flanc.

Mlle de Rochebrune, le cou tendu, ne pouvant approcher davantage, cherchait vainement à découvrir sous cette physionomie déformée le visage aimé du compagnon de son enfance et de sa jeunesse.

— Paul !... dit-elle d'une voix plus douce encore. Paul, ne me reconnais-tu pas ?

Le malade se tourna de nouveau vers elle :

— Geben sie mir zu trinken (1) ! cria-t-il d'une voix éraillée, inconque, effroyable.

Ce n'était donc pas son frère : Paul ne connaissait pas la langue allemande !...

La jeune fille, à bout de forces, exténuée par cette lutte physique et morale, se sentit défaillir, et, chancelante, elle voulut gagner la porte de sortie.

Un médecin français requis par des Allemands pour le service de l'ambulance entra en ce moment même.

En apercevant cette jeune femme, il interpella

(1) Donnez-moi à boire.

brusquement un infirmier voisin.

— J'avais interdit l'entrée de cette salle, dit-il.

— Ordre du général, docteur, répondit l'homme.

Le médecin entendit à peine cette excuse, et, voyant la pâleur d'Alice, il se précipita à son secours.

— Vous êtes Française, sans doute, madame, lui dit-il ; puis-je vous être utile ?... Vous faibliez... Vite, vite, Jérôme, le flacon d'éther... Hâtez-vous donc !... Ce ne sera rien ; le manque d'air, sans doute, ce spectacle...

Alice s'était complètement évanouie.

Lorsqu'elle revint à elle, le docteur et l'un de ses aides l'avaient transportée dans le cabinet du garde-malade.

Au premier moment, elle eut peine à réprimer un geste de surprise et de crainte, mais, voyant l'attitude du médecin, elle se remit aussitôt et put donner quelques explications sur le motif de sa visite, la cause de sa faiblesse.

Le docteur paraissait vraiment ému des malheurs de cette jeune personne, qui voyait échouer tout à coup ses dernières espérances, au moment même où elle devait croire à leur réalisation prochaine.

— Il ne faut pas, madame, vous désoler trop, répondit-il : votre mari...

— ... Mon frère, docteur, reprit la jeune fille.

— Ah ! pardon, j'avais compris... Votre frère, dis-je, a sans doute été déplacé depuis la dernière

tion des victimes et de leurs familles. Ainsi, pour un accident où trois ou quatre morts et autant de blessés furent relevés (celui de Petite-Croix, près Belfort), la Compagnie de l'Est a dû payer près de 700,000 fr. en capital, parce que la situation des victimes comportait des allocations assez élevées.

Admettons donc que la condition des victimes de cette catastrophe-ci soit moyenne, nous pourrions dresser les évaluations suivantes pour les vingt morts et pour les quarante blessés qui resteront infirmes pendant leur vie.

Chacun des vingt morts laisse une veuve à laquelle on donnera 2,500 fr., soit pour les vingt 50,000 fr.

Il peut ensuite y avoir trente enfants dont quinze mineurs qu'on ne désintéressera pas à moins de 4,000 fr. chacun, soit 15,000 fr.

Donc ensemble pour les morts 65,000 fr. Quant aux blessés gardant quelque infirmité, une rente de 800 fr. par tête peut être considérée comme un minimum, étant donné les positions variées de chacun d'eux, c'est donc 23,000 fr. de rente à ajouter à 65,000, soit en tout 97,000 fr.

Les indemnités en capital à accorder pour incapacité de travail aux blessés qui pourront guérir définitivement, les frais extraordinaires pour soins aux blessés, s'élèveront à 50,000 fr.

Le matériel perdu peut se décomposer en :
4 machine locomotive à réparer 45,000 fr.
3 wagons détruits... 35,000 —
2 fourgons hors d'état... 40,000 —
Dégâts causés à la voie... 5,000 —

En récapitulant, nous voyons que les dépenses en capital s'élèveront à 145,000 fr. seulement, et en rentes à 97,000 fr., ce qui correspond à un capital de plus de 2 millions de francs.

Et nous ne faisons pas entrer en ligne de compte la défaveur jetée sur les lignes de la banlieue, si importantes sur le réseau de l'Ouest.

Et nous n'osons affirmer que le tribunal se contente de l'allocation de pensions aux victimes. Si l'on condamne la Compagnie à payer beaucoup d'indemnités en capital, notre évaluation sera fortement dépassée.

Le dernier bulletin hebdomadaire de la mortalité à Paris est décourageant : il donne le chiffre de 1,466. C'est le plus élevé, ou du moins l'un des plus élevés depuis de longues années.

Et ce n'est pas là un cas exceptionnel, qui se serait produit une semaine par hasard, mais qui n'est pas confirmé par des cas analogues. Le chiffre de la mortalité du dernier trimestre de 1879 était supérieur de 272 décès à la moyenne correspondante des sept années précédentes.

Les hôpitaux regorgent de malades. On a dû en placer sur des brancards au milieu des salles.

En 1879, le chiffre des morts dans les hôpitaux a été de 43,845. Il n'avait été que de 40,946 en 1877, et jamais, dans les an-

nées postérieures à 1872, il n'avait atteint un chiffre aussi élevé que celui de 1879.

Et toujours la fièvre typhoïde, les fluxions de poitrine et la variole font les plus grands ravages.

Qu'on ne néglige pas, au moins, pour conjurer cette dernière maladie, de se faire vacciner, et, si on l'a fait depuis plus de dix ans, de se faire revacciner.

Etranger.

L'Allemagne et l'Autriche.

Nous avons relevé déjà le silence de l'empereur Guillaume, dans son discours du trône, sur l'entente austro-allemande, à laquelle il n'est pas même fait allusion.

La presse autrichienne ne pouvait manquer de s'en préoccuper, surtout après les déclarations officielles du gouvernement austro-hongrois qui, à plusieurs reprises, a manifesté la satisfaction qu'il éprouvait de cette entente.

La *Presse*, de Vienne, interprète ce silence comme un refus de la solidarité économique entre les deux empires dont il avait été question après l'entrevue de Vienne.

« Le discours du trône, dit-elle, s'occupe de la Polynésie, mais il ne daigne pas s'occuper de nous. Il mentionne la conclusion d'un traité de commerce avec les îles Hawaï, mais en ce qui concerne les rapports commerciaux avec l'Autriche, il ne dit rien... » Elle conclut par ces paroles à l'adresse de M. de Bismark : « Il est et reste notre ami et notre allié politique » aussi longtemps que ses intérêts politiques et les nôtres sont concordants. Mais cela ne l'empêche pas de poursuivre sa réforme financière sans nous, et, au besoin, contre nous. »

Il paraît qu'à Vienne on commence à se méfier de l'entente austro-allemande, que M. de Bismark a dû rechercher plus à son profit qu'en faveur de ses voisins.

Nous trouvons, du reste, dans un discours prononcé à la séance de clôture des Délégations par leur président, M. de Schmerling, une déclaration qui est bien plus significative.

Après avoir dit que les points noirs signalés par le baron Hübner n'étaient pas dangereux, et que du reste « les gouvernements ont pour devoir de les empêcher de le devenir », il a ajouté ces paroles, qui ont leur gravité : « Il y a, il est vrai, un point noir qui menace le bien-être des peuples, ce sont les efforts que plusieurs Etats font depuis quelque temps pour augmenter l'effectif de leurs armées. »

Ces paroles visent directement l'augmentation projetée de l'armée allemande; on ne saurait s'y tromper.

Quelques-uns y verront peut-être une allusion aux concentrations de troupes russes à l'ouest de l'empire. Mais il importe de remarquer que le nord et l'ouest de la Russie ont été dégarnis pendant la campagne d'Orient, et que les corps d'occupation n'ont fait que revenir à leurs anciens quartiers.

De plus, si l'on a parlé de quelques augmentations d'effectif en Russie, ces augmentations sont hors de toutes proportions avec celles que demande M. de Bismark.

C'est donc bien une allusion aux armements de l'Allemagne qu'il faut voir dans les déclarations de M. de Schmerling. Le vrai « point noir » est à Berlin, parce que là se font sur la plus grande échelle les préparatifs militaires, et de là seulement viennent les inquiétudes.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance des paroles de l'homme d'Etat autrichien, au moment où l'on doit supposer bien établie l'entente austro-allemande.

Si le baron Hübner a signalé des points noirs dans les menaces de la Révolution cosmopolite, M. de Schmerling en signale à son tour. Il les voit ailleurs, dans cette passion belliqueuse qui pousse aux armements; mais cette tendance, on en conviendra, est tout aussi menaçante que la Révolution, puisqu'elle peut mettre en péril la paix européenne.

Quoi qu'on en dise, il y a une raison, et une raison grave, aux armements de l'Allemagne. Si le discours du trône ne nous l'a pas expliquée, M. de Bismark le fera-t-il dans la discussion du projet de loi? C'est ce que nous attendons, pour voir un peu clair dans cette situation embrouillée et inquiétante.

AUTRICHE. — Une dépêche de Vienne, adressée au *Daily-Telegraph*, confirme la nouvelle que l'Autriche a renforcé ses garnisons dans le Tyrol.

Le cabinet de Vienne en a avisé le gouvernement italien en lui donnant l'assurance que cet envoi de troupes n'impliquait aucune hostilité contre l'Italie, mais en ajoutant que les menées de l'Italia irredenta rendaient ces mesures nécessaires.

ALLEMAGNE. — Une dépêche de Berlin, 15 février, dit qu'il faut démentir le bruit d'une alliance entre l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche. Une pareille alliance ne pourrait même pas être proposée au cabinet britannique qui l'eût rejetée. Ce qu'il y a de vrai, c'est que lord Beaconsfield a promis tout son concours pour chercher à détacher la France de la Russie. Cette grave nouvelle produit ici une profonde impression. On y voit un gage de la paix.

ITALIE. — Les négociations avec la Russie continuent. Elles sont d'une importance extrême et on a des preuves que les nihilistes d'un côté et les partisans de l'Italia irredenta forcent leurs gouvernements respectifs à entrer dans des combinaisons dont M. de Freycinet et M. Gambetta seront les premières victimes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'*Officiel* d'hier nous annonce la nomination de M. des Roys (Etienne-Charles-Louis-Henry), colonel au 48^e régiment de chas-

seurs, au commandement de l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, en remplacement de M. le général L'Hotte, mis en disponibilité.

Voilà une disgrâce qui, dans les circonstances actuelles, fait le plus grand honneur au général, éloigné de Saumur sans compensation aucune.

M. L'Hotte a deux défauts qu'en tout autre temps on appellerait qualités, mais qui aujourd'hui ne pouvaient manquer de susciter contre lui l'animadversion et les dénominations de tant de républicains qui ne semblent travailler qu'à la désorganisation de tout, et de l'armée en particulier.

Il est homme de parfaite éducation et l'un des officiers les plus distingués de l'armée française par sa bravoure et sa science militaire.

Avant d'être appelé au commandement de l'Ecole de cavalerie, M. le général L'Hotte avait été chargé tout spécialement de suivre à Vienne l'instruction de la cavalerie autrichienne; et, de retour en France, il a pris une part brillante à la rédaction de la nouvelle théorie de cavalerie qui est suivie aujourd'hui dans toute l'armée.

Avec un zèle et un entrain qui dénotent chez l'homme un amour ardent de son métier, il étudiait tout ce qui se rattachait à son arme et a fait à Saumur même des applications nombreuses qui ont été vivement appréciées par le comité de cavalerie à Paris.

Un travail si persévérant pour le bien général eût paru, sous tout autre gouvernement, digne de récompense et de haute considération; mais M. le ministre Farre, sur la pente des concessions, n'a pu résister. Après avoir sacrifié le général Hanrion, qui commandait l'Ecole de Saint-Cyr, il sacrifie le général L'Hotte, pour en sacrifier vraisemblablement bien d'autres. Quel avantage retirera l'armée française d'un tel système?

Nous n'apprenons à aucun de nos concitoyens et à tous ceux qui connaissent le général L'Hotte que cet officier supérieur, d'une affabilité remarquable, est le même pour tous, accueillant chacun avec une égale bienveillance, sans distinction d'opinions politiques dont il ne parle du reste jamais.

Notre ville n'a eu qu'à se louer de son passage : M. le général L'Hotte a transformé l'Ecole et lui a donné une extension nouvelle. C'est à lui que l'on doit les augmentations qui ont été faites, le champ de tir des landes de Terrefort, le nouveau champ de manœuvres du Bray. Ce sont des titres à la reconnaissance de la cité, et elle ne lui fait pas défaut, nous pouvons le lui assurer.

Notre maire n'a pas de chance. Du boulevard Malherbe, 23, où il réside à Paris, M. Combiér écrivait, le 24 janvier, à M. le curé de Saint-Pierre, qu'il s'en rapportait à la science seule pour conjurer le péril qui menaçait Saumur. Hélas ! à peine l'embacle redoutable a-t-il disparu, que le Conseil municipal, au grand complet, proclame tout haut que la nature est venue nous apporter son puissant secours; MM. les ingénieurs, les officiers supérieurs du génie, les artificiers de Bourges et d'ailleurs, etc., etc., n'ont fait que préparer largement son œuvre (de la nature) en utilisant toutes les ressources de la science.

Voilà une reconnaissance publique que nous sommes heureux d'enregistrer; elle est d'un grand prix pour nous. Nos édiles, qui ne sont pas attachés de cléricisme, n'ont pas nommé Dieu ou sa Providence, mais ils ont reconnu solennellement que la science seule de M. Combiér était en défaut, et ils l'ont proclamé *urbi et orbi*.

M. Combiér, honteux et confus, pour ne pas en voir la pitié, n'a pas paru; M. Luard, lui-même, l'épurateur de la Mairie, s'est tenu à l'écart, et M. Bouilly a eu la mission de débrouiller cet aveu en présence des savants, mais il l'a voilé derrière les vapeurs d'un punch.

Un membre de la Société des Sauveteurs de Paris, M. Jules Mérel, âgé de 43 ans, vient de succomber, à Saumur, victime de son dévouement.

Pendant les travaux des pontonniers et soldats du génie sur le glacier, il s'est jeté maintes fois à l'eau pour retirer des hommes en danger de mort. C'est en accomplissant ces actes de dévouement que M. Mérel a contracté le germe de la terrible maladie qui prive la Société des Sauveteurs de France d'un de ses membres les plus méritants.

La sépulture aura lieu demain jeudi, à

Situation.

— Déplacé?... fit Alice en appuyant sur ce mot; ah ! de grâce, docteur, ne me rendez plus d'espoir : je suis prête à tout entendre, mais... la vérité, je vous en prie, la vérité.

Et avec un effort pénible :

— Mon frère n'est plus...? docteur, fit la jeune fille en fixant le médecin.

— Je ne dis pas cela, mademoiselle : il est vrai que les morts sont nombreux ; pourtant il se peut... Enfin les déplacements sont fréquents. Le commandant de place pourrait peut-être vous renseigner exactement sur le lieu de séjour de M. de Rochebrune...

A l'instant même, l'infirmier, sorti depuis quelques minutes, rentrait dans le cabinet.

— J'ai cherché sur la Situation de ce matin, dit-il au médecin ; le n° 23 est bien au nom de « Rochebrune ».

— Mais ce n'est pas mon frère. Je vous dis que ce n'est pas mon frère...

— Cette cruelle maladie...

Alice, piquée à l'endroit où le cœur ne supporte pas d'être atteinte, se redressa vivement tout d'abord, puis d'une voix douce, et avec un ton d'affectueux reproche, elle répondit :

— Mais, docteur, mon frère eût-il la lèpre la plus dégoutante, les plaies les plus affreuses, je l'aurais reconnu, je l'aurais deviné... Puis, ajouta-

elle, celui dont vous me parlez ne sait même pas le français.

— Vous le voyez donc, mademoiselle, il n'y a que le commandant de place qui puisse vous renseigner.

— Où le trouverais-je?... J'irai ; je veux le voir.

— Seule ?

— Seule, il le faut bien.

— Oserais-je solliciter, mademoiselle, l'honneur de vous y conduire ?

— J'accepterais avec reconnaissance, monsieur, mais voici la femme qui m'accompagne ici : elle viendra avec moi.

Marton revenait en effet ; elle était depuis près d'une heure à la recherche de sa maîtresse.

— Y a-t-il du bon sens, criait-elle en brandissant son parapluie, d'aller s'exposer ainsi à la verrière !... On ne respire même pas ici...

Le docteur ne put s'empêcher de sourire de cette singulière algarade ; mais Alice interrompit la bonne femme dès le début de ses lamentations.

— Tu ne sais pas ce que tu racontes, ma pauvre Marton, lui dit-elle assez vivement, contrairement à son habitude. Il s'agit bien de respirer !... Il est impossible de retrouver mon frère.

Marton, je crains qu'on ne se soit joué de notre crédulité. Paul est perdu sans espoir.

Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !...

Et des larmes amères s'échappaient de ses beaux

yeux déjà rouges.

— Une chance nous reste peut-être : viens avec moi chez le commandant de place.

— Chez le commandant de place ? Encore un Prussien ! Grand Dieu ! non, je n'irai pas... D'ailleurs, moi aussi, je redoute un piège, et j'ai rencontré dans la rue des figures que j'avais déjà vues et qui ne me reviennent pas...

— L'adresse, docteur ? demanda M^{lle} de Rochebrune, sans attacher d'autre importance au bavardage de la suivante.

— A l'hôtel du Grand-Monarque, mademoiselle. Je souhaite que votre visite obtienne de bons résultats.

— Merci, monsieur, merci de toutes vos bontés, et Dieu vous entende !

Viens, Marton !

La pauvre fille suivit sans difficulté sa maîtresse, mais non sans grommeler entre les dents :

— Est-il de Dieu possible !... chez un Prussien !

(A suivre.)

JACQUES DE FONTENELLE.

4 heure de l'après-midi, à l'Hospice de Saumur.

L'Union de l'Ouest a reçu de M. Roussin la lettre suivante, qui pourra donner une demi-satisfaction à notre correspondant, curieux de connaître les motifs de la démission de l'ancien secrétaire général de notre préfecture :

« Angers, le 16 février 1880.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« On me communique, à mon arrivée de Paris, un entrefilet me concernant qui a paru, pendant mon absence, dans votre journal, à la date du 13 février, et qui laisse supposer que j'ai donné ma démission de secrétaire général, parce que je ne croyais pas pouvoir m'accommoder des procédés administratifs de M. Assiot, le nouveau préfet de Maine-et-Loire. Je donne à ces assertions le démenti le plus absolu. Je me retire de l'administration pour des raisons toutes personnelles et qui sont tout aussi étrangères à mes rapports avec M. Assiot qu'à la situation politique actuelle. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro.

« Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma considération très-distinguée.

E. ROUSSIN,

« Ancien secrétaire général de Maine-et-Loire. »

LES ARTISTES DU GYMNASE DE PARIS

Au théâtre de Saumur.

C'est ce soir même, mercredi, qu'une seule représentation sera donnée sur notre scène par les artistes du Gymnase, ayant à leur tête M. SAINT-GERMAIN, qui a appartenu à la Comédie-Française, et dont les grands succès au théâtre du Gymnase sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner la nomenclature; nous citerons seulement le Procès Vauradieux, Bébé, Nounou, l'Age Ingrat, Un Monsieur en habit noir et Jonathan, le grand succès parisien qui vient d'être joué 150 fois cet hiver à Paris, au Gymnase.

Cette dernière création complète la réputation de M. SAINT-GERMAIN, et nous sommes certain que le remarquable artiste trouvera parmi nous un accueil digne de son talent hors ligne.

La pièce n'ayant pas été représentée à Saumur, il est certain que les dilettanti du véritable art de bien dire iront voir le comédien de talent qui a tant contribué au succès de la pièce, et pour qui le rôle avait été fait; du reste, on ne peut en cela que consulter l'opinion des journaux de Paris.

M. SAINT-GERMAIN est accompagné de tous ceux de ses camarades qui ont joué avec lui dans Jonathan et que le service du théâtre du Gymnase laissait libres en ce moment : M^{lle} G. Dupuis, si charmante dans le rôle de Blanche, qu'elle vient de créer à Paris, remplira son rôle; M^{lle} Riel celui d'Angèle, M^{lle} Brémond celui de Léontine Thivolet; enfin M^{lle} Duchesne, que l'on applaudissait dernièrement dans le Tils naturel, joue le rôle de M^{lle} Boismoreau, et complète avec M^{lle} Fanny, la séduisante Justine, l'élément féminin de cette troupe remarquable.

Quant à l'élément homme, il est ainsi composé : M. SAINT-GERMAIN joue le rôle de Jonathan qu'il vient de créer à Paris; M. Bernès, si justement apprécié au Gymnase, celui de Pinch; M. Duchesne, que nous venons dernièrement d'applaudir, celui du capitaine; M. Fauvre, ce transfuge du théâtre du Vaudeville, celui de Boismoreau; M. Revel, que nous remarquons dans tous ses rôles au Gymnase, celui de Bernard; enfin, M. Lyonnel joue celui de Thivolet, et M. Nihil celui de Sam.

Nous croyons qu'avec une interprétation semblable, les amateurs de bon spectacle passeront une des plus agréables soirées de la saison, où ils applaudiront en plus M. SAINT-GERMAIN dans sa création si amusante de Un Monsieur en habit noir; et les Honnêtes Femmes, comédie nouvelle en un acte, compléteront ce spectacle qu'à notre grand regret nous ne voyons que trop rarement avec des artistes d'un talent incontestable et incontesté.

Ministère des Postes et des Télégraphes.

Un concours pour le surnuméraire aura lieu le jeudi 8 avril 1880 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au Directeur des Postes et des Télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 30 mars.

NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

« Nous apprenons que quelques cas de variole viennent de se produire à Nantes depuis le commencement de l'année.

« Nous croyons utile de rappeler à ce sujet aux directeurs de pensionnats, chefs d'ateliers et d'usines, et généralement à ceux qui ont sous leur autorité des agglomérations de personnes plus ou moins considérables, que la pratique de la vaccination et de la revaccination constitue le moyen le plus sûr de prévenir le développement de la maladie. »

Tribunaux.

UN ÉTRANGE PROCÈS.

Le 15 avril 1860, Marie D..., domestique, accouchait à Rennes, chez une sage-femme, décédée depuis, d'un enfant qui, baptisé le lendemain, fut enregistré sous le nom de Victor D...

Le 18 du même mois, pendant la nuit, un enfant du même sexe, dont la naissance ne remontait pas au-delà de trois jours, fut abandonné sur le seuil du portail de l'hospice de Dinan par une étrangère, qu'on n'a pu retrouver; il reçut à l'état-civil les noms de Parfait K...

Placé en nourrice chez une pauvre femme de Plouër, qui le soigna de son mieux, celui-ci vécut là, pendant douze ans, de la vie dure et délaissée des enfants trouvés, sans que personne semblât se douter de son existence et s'intéresser à son malheureux sort.

En 1872, un propriétaire de Derval (Loire-Inférieure), M. Th..., demanda et obtint qu'on le remit provisoirement à la garde de M. G..., de Dinan, qui, de concert avec un de ses amis de Rennes, se chargeait, en son nom, de pourvoir à tous ses besoins. Un peu plus tard, sous l'empire de préoccupations ou défiances que nous n'avons point à juger, il tint à le rapprocher de lui, pour le surveiller de plus près, et c'est alors que Parfait K... quitta Dinan pour aller habiter les environs de Nantes, où il réside encore actuellement.

Or, au mois d'octobre 1878, Marie D..., l'accouchée de 1860, se souvenant, pour la première fois, de celui qu'elle avait, pendant dix ans, si cruellement oublié, se présenta devant le maire de sa commune et lui déclara, dans les formes prescrites par la loi, qu'elle était la mère de Parfait K...

Que s'était-il donc passé pour que cette femme, mariée, mère de famille, se montrât si empressée de faire asseoir à son foyer, à côté de son mari, qui verrait chaque jour en lui la preuve vivante d'une faute jusqu'alors ignorée, au milieu de ses enfants légitimes qui le regarderaient comme un intrus, le fils inconnu qu'elle n'avait jamais senti le besoin d'embrasser ou de revoir, depuis la nuit où elle l'avait exposé à la porte d'un hôpital?

C'est que, tout à coup, ce fils était devenu riche. L'homme, qui n'avait pas eu le courage de lui donner son nom, lui avait au moins, en mourant, laissé tout son bien. Parfait K... se trouvait à la tête d'une fortune d'environ 300,000 francs! Aussi Marie D... se hâta-t-elle de revendiquer, le code en main, les bénéfices de sa maternité; la remise de l'enfant et... la reddition de son compte de tutelle.

Parfait K... repousse froidement cet élan de tendresse trop tardive pour être désintéressée.

« Ma mère, vous! dit-il à celle qui le réclame. Une mère n'abandonne pas son fils pendant dix-huit ans. La brave femme qui m'a recueilli chez elle a été plus ma mère que vous. J'ai beaucoup souffert, vous ne songiez pas à me reconnaître alors; et c'est moi, maintenant, qui ne vous reconnais plus. »

On a mis à la scène des situations moins émouvantes que celle-là.

Quant à la question juridique, que le tribunal de Dinan est appelé à résoudre, c'est celle de savoir si la reconnaissance de 1878 est valable. L'affirmative a été soutenue par M^e Marliou, du barreau de Dinan; M^e Le Borgne, du barreau de Rennes, a défendu les intérêts de M. Parfait K...; qui, n'ayant pas encore atteint sa majorité, n'a pu plaider qu'avec l'assistance de la commission de l'hospice, chargée de la tutelle légale des enfants trouvés.

Nous ferons connaître le jugement quand il sera rendu.

CONSEILS ET RECETTES.

Manière de nettoyer les carafes.

Prenez un morceau de papier brun très-épais; coupez-le en petits morceaux qui entrent facilement dans la carafe, joignez-y un peu de potasse et une petite quantité d'eau tiède; si votre eau est trop chaude, vous casserez le verre.

Secouez vivement pendant une minute; puis prenez un jonc ou un roseau, garnissez l'un des bouts d'un morceau d'éponge que vous attacherez solidement; frottez-en les parties encrassées jusqu'à ce que vous les voyez bien nettes; rincez deux fois votre carafe à l'eau froide.

Ayez soin que le bâton et l'éponge ne soient pas aussi gros que le dedans du goulot. Surtout ne faites jamais usage de grès ou d'autre poudre pour laver vos carafes, vous égratignerez le verre et ne pourriez plus lui rendre son poli.

Quand les carafes ont été bien lavées, tournez-les de haut en bas, et mettez-les sécher dans le râtelier ou séchoir. Si vous n'avez point de séchoir, renversez-les dans une cruche et séchez-les bien, car si vous n'en faites pas constamment usage et que vous y laissez de l'humidité, elles prendront un goût de moisi que vous aurez grand-peine à leur faire perdre, et resteront troubles au lieu d'être claires et brillantes.

Faits divers.

Le dompteur Laurent Floriani a failli, mercredi dernier, à Bordeaux, être dévoré par un lion récemment arrivé d'Afrique.

Floriani venait d'entrer, une simple baguette à la main, dans la cage en fer du terrible animal, pour lui faire exécuter ses sauts et ses bonds habituels. Le fauve, qui paraît endormi, se dresse tout à coup menaçant. Il secoue sa large crinière, s'élançe sur son dompteur et lui fait à la cuisse quatre larges blessures, d'où le sang jaillit aussitôt avec abondance.

Floriani conserve, malgré la douleur, son imperturbable aplomb. Il s'arrache à la cruelle étreinte du roi des animaux et sort impassible de la cage, aux applaudissements des spectateurs terrifiés par cette scène émouvante.

On donnait au théâtre de Posen, mercredi dernier, la première représentation des Cloches de Corneville. Tout à coup, au milieu du second acte, une dame se trouve mal. Un de ses voisins qui lui porte secours crie : De l'eau ! de l'eau !

Sur ce simple mot, on se figure que le feu est au théâtre : une panique folle s'empara des spectateurs. On se précipita sur l'escalier, on se presse, on s'écrase... L'escalier cède sous ce poids inaccoutumé, et, au milieu d'un fouillis humain indescriptible, on retire, somme toute, après deux heures de travail, 50 blessés et 20 morts.

Total : 70 victimes pour une dame qui s'évanouit et un verre d'eau qu'on ne trouve pas !

Bohémiens voleurs d'enfants. — On télégraphie de Vesoul, le 9 février :

« Depuis un mois, on a constaté de nombreuses disparitions d'enfants, sans qu'il soit possible de découvrir les ravisseurs.

« Hier, on a trouvé deux petites filles, dont les parents, fermiers à Saint-Vallier, déplorent la perte. Le visage des enfants était barbouillé de suie. Une vieille femme, qui les tenait par la main, s'est enfuie dès qu'on les a reconnus.

« Cette mégère fait partie d'une bande de bohémiens activement recherchés, que l'on accuse d'être les auteurs de ces raptis. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 17 février 1880.

Les cours sont à peu près stationnaires. On vient de terminer les opérations de la liquidation de quinzaine et le taux relativement bas des reports paraissait devoir donner aux affaires une petite impulsion, mais la spéculation subit en ce moment une sorte d'engourdissement qu'explique assez, d'ailleurs, l'incertitude des capitaux de placement.

Le 3 0/0 cote 82.30; 5 0/0, 116.35; rente amortissable, 83.95.

Les fonds étrangers conservent une certaine fermeté. Italien, 81.35; Florin, 74.10; Russe, 92;

Egyptien, 290. On saura bientôt ce qu'il y a de fondé dans les bruits relatifs à la réalisation du stock égyptien du Crédit foncier. Nous ne pensons pas que le Crédit foncier ait fait une mauvaise opération.

La Banque de France cote 3,240; le Crédit foncier, 1,120. On a beaucoup ri de la machine de guerre d'un député surnommé à la Bourse « le député sans un sou » qui vient d'interpeller le gouvernement en le priant d'imposer au Crédit foncier une opération qui lui ferait subir une perte annuelle de 2 millions. L'interpellation a été renvoyée à... la Banque hypothécaire.

L'écoulement des nouvelles Communales s'effectue régulièrement. La moyenne des achats quotidiens est sans cesse en progrès.

Comptoir d'escompte, 885; Crédit lyonnais, 935; Crédit mobilier, 710.

Les Chemins de fer ont une très-bonne tenue. Nord, 1,500; Orléans, 1,190; Est, 725; Ouest, 782.50; Midi, 877.50; Lyon, 1,181.25; Suez, 780; Gaz, 1,320.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Événements du Pérou, par R. Bryon. — Le général Morin, par H. Verney. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — L'accident de Clichy-Levallois, par R. B. — Massouab, par H. Verney. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Le parlement de Sydney, par H. Verney. — Expériences de torpilles, par A. Brunel. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{lle} Mary Summer (suite). — La misère en Irlande, par R. Bryon. — Le lynx, par H. V. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny.

GRAVURES : Événements du Pérou : révolution à Lima; prise de Pisagua par les forces chiliennes. — Le général Morin, membre de l'Académie des sciences, directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers, décédé le 7 février. — Le docteur Broca, élu sénateur inamovible le 5 février. — Accident du chemin de fer de l'Ouest, à Clichy-Levallois. — La ville de Massouah, sur la mer Rouge. — Le parlement de Sydney (deux gravures). — Emploi de l'électricité pour la défense des ports. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — La misère en Irlande (trois gravures). — Chasse au lynx, dans le Haut-Canada. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3. Paris.

Le Grand Annuaire-Almanach illustré pour 1880 est mis en vente chez les éditeurs, MM. Germain et Grassin, rue Saint-Laud, à Angers, et chez Dézé, libraire à Saumur. Prix : 2 fr.

Il donne les renseignements les plus complets sur toute l'organisation politique et administrative de la France : personnel des divers ministères; des corps judiciaires; de l'armée; de l'instruction publique, etc., etc.

Une seconde partie, très-développée, distribuée avec la plus grande clarté, est tout entière consacrée au département de Maine-et-Loire. On y trouve l'Annuaire complet, administratif et commercial, de la ville d'ANGERS, de SAUMUR, CHOLET, BAUGE, SEGRÉ; la double nomenclature des habitants par ordre alphabétique, avec les adresses, et par genre de profession, et les principaux commerçants des communes les plus importantes du département.

Ce recueil de renseignements utiles à tous était vivement désiré; nous sommes sûrs que tout le commerce de Maine-et-Loire l'accueillera avec une juste estime des services qu'il doit rendre.

Théâtre de Saumur.

Troupe de M. SAINT-GERMAIN. — Administrateur : M. DE LANGLAY.

Mercredi 18 février 1880.

Une seule représentation donnée par les ARTISTES du théâtre du GYMNASE de Paris.

JONATHAN

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Gondinet, Oswald et Giffard.

M. SAINT-GERMAIN remplira le rôle de Jonathan, qu'il a créé à Paris.

UN MONSIEUR EN HABIT NOIR

Monologue de M. Abraham Dreyfus, joué par M. SAINT-GERMAIN.

On commencera par : Les Honnêtes Femmes, comédie en 1 acte, de M. Henri Becque.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

18, Rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS BANQUIER

La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de **25 centimes par cent francs**.
3. **L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT** pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire **SANS FRAIS** à toutes les émissions publiques.
6. De faire **GRATUITEMENT** les versements, échanges de titres, conversions et transports de

toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.

7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.

8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants :

oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellauret, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.;

12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BAUVE et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.	8 h. 10 —	10 h. 30 matin.	—	10 h. 54 matin.	—
8 h. 10 —	9 h. 55 —	4 h. 50 soir.	—	9 h. 15 soir.	—
1 h. 25 soir.	3 h. 10 —	—	—	—	—
4 h. 55 —	6 h. 40 —	—	—	—	—
7 h. 40 —	—	—	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	7 h. 35 —	8 h. 52 matin.	—	9 h. 48 matin.	—
10 h. 45 —	12 h. 30 —	3 h. 35 soir.	—	4 h. 30 soir.	—
12 h. 15 soir.	—	5 h. 14 —	—	6 h. 25 —	—
6 h. 45 —	—	10 h. 22 —	—	11 h. 15 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—	3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	—
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	—	8 — 31 — — omnibus.	—
8 — 56 — — omnibus-mixte.	—	9 — 40 — — omnibus.	—
1 — 25 — — soir.	—	12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	—
3 — 33 — — omnibus.	—	4 — 44 — — omnibus-mixte.	—
7 — 15 — — omnibus.	—	10 — 38 — — express-poste.	—
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	—	—	—

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 FÉVRIER 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 30			Crédit Foncier colonial	555			Canal de Suez	790		
3 % amortissable	89 95	15		Crédit Foncier, act. 500 f.	1105			Crédit Mobilier esp.	—		
4 1/2 %	116			Obligations foncières 1877	368			Société autrichienne	588 75		
5 %	116 35			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	715			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	511			Crédit mobilier	710	10		Orléans	382		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	512 25			Crédit foncier d'Autriche	767 50	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée	381 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513			Est	733 75			Est	382 25		
— 1865, 4 %	530			Paris-Lyon-Méditerranée	1181 25	1 25		Nord	385 75		
— 1869, 3 %	404			Midi	877 50			Ouest	383		
— 1871, 3 %	398			Orléans	1500			Midi	381 75		
— 1875, 4 %	521			Nord	1500			Paris (Grande Ceinture)	391		
— 1876, 4 %	521			Orléans	1190			Paris-Bourbonnais	381 50		
Banque de France	3240			Ouest	782 50	2 50		Canal de Suez	578		
Comptoir d'escompte	885			Compagnie parisienne du Gaz	1320						
Crédit agricole	—			C. gén. Transatlantique	622 50						

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.
En l'étude du notaire,
Le dimanche 22 février 1880, à midi.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 29.

Occupée par M. Hégron, avec remise, écurie, magasins, serres, cours, jardin et bassin d'eau vive.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

- 1° UNE TRÈS-BELLE MAISON, située à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 21;
- 2° UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue Royale, n° 25, 27 et 29, occupée par M. Roiseau-Jamain et autres;
- 3° UNE VASTE MAISON, située à Saumur, quartier des Ponts, rue de l'Île-Neuve, n° 21, avec jardin, servitudes et bois;
- 4° ET UNE PROPRIÉTÉ, à Bagneux, chemin de Munet, comprenant bâtiments, servitudes, pressoir et 77 ares de vigne attenant.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (47)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE VASTE MAISON

Avec MAGASINS, HANGARS et ÉCURIES
Située à Saumur, sur les Ponts, rue du Port-Cigogne,

Occupée par M. Gallais, négociant.

S'adresser, pour traiter, à M^e veuve ROCHER, propriétaire à Loudun, ou à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GALLAIS. (38)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située à Saumur, rues des Pâiens et du Petit-Versailles,

Avec remise, écurie, cour et jardin, d'une superficie de 40 ares environ.

UNE AUTRE MAISON

Située rue des Pâiens,

Comprenant salon, salle à manger, vestibule, cuisine, cour; au premier étage, trois chambres à coucher et grenier au-dessus.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (57)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 75.

S'adresser à M. BIGEAU, propriétaire à Saint-Martin, ou à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (59)

A VENDRE

A près de 50/0.

PETITE MAISON A PARIS

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,332 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1880,

MAISON

AVEC GRAND JARDIN

Rue Courcouronne, n° 10.

S'adresser à M^e veuve DUMAS ou à M^e LAUMONIER, notaire. (63)

A VENDRE

UNE JUMENT ALEZANE

Demi-sang.

Taille : 1 mètre 55 centimètres.
Se monte et s'attelle. Peut porter un fort poids.
S'adresser au bureau du journal.

ASPERGES

Plant de deux ans

A VENDRE

Chez M. DUBOIS, à Varrains, au prix de 5 francs le cent.

Ce plant est de toute beauté, et sa graine est sortie d'Argenteuil. On peut le voir chez lui avant l'arrachage.

M. E. PIETTE, architecte à Saumur, rue Bodin, 8, demande un employé. (64)

ON DEMANDE

dans toutes les principales villes de France, des personnes disposant d'un petit capital, aptes à établir des agences de la Banque des Intérêts français et catholiques. Belle situation. — S'adresser, pour renseignements et conditions, à M. E. GIRARD, directeur de la Banque, 59 bis, rue Bonaparte, Paris. Joindre un timbre pour la réponse. (41)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'inondation.

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.

S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.



Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉGORGES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

- Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac,
- Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRETHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le